

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2017

PRESENTS : MM. Et Mmes G.REVERTE, F.MALFANT, V.ORTIZ, P.CROS, C.PRIOUL, J.ROSSEL, C.JAULENT, J-C.TOLLON.

PROCURATIONS : Mme K.MOLES à M.G.REVERTE, Mme D.KHALFA à Mme C.PRIOUL, Mme D.BARATA à Mme V.ORTIZ.

ABSENTS : MM. G.GILLION (excusé), P.RIVANO.

La séance débute à 20 H 45. Mme JAULENT est désignée secrétaire de séance.

M.REVERTE fait observer 1 mn de silence en mémoire de :

- de la mère de la conseillère municipale Dalila MEKKI-KHALFA
- de M. Charles BIART, ancien adjoint au Maire et conseiller municipal
- de Mme VIVENT

I - AJUSTEMENT DU BUDGET DE L'E.S.E.

Mme ORTIZ rappelle que pour assurer le fonctionnement des ateliers périscolaires, la mairie a passé une convention avec l'association E.S.E. qui reçoit annuellement une somme de 11 000 € en assurer la gestion et le fonctionnement. En fin d'année scolaire cette somme est réajustée avec une limite maximale de 2 000 €.

Pour boucler l'année scolaire 2016-2017, 1 000 € sont nécessaires.

Il est demandé d'approuver cette dépense supplémentaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

II - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR DES TRAVAUX D'EVOLUTION DE LA MEDIATHEQUE

M.REVERTE expose à l'assemblée que pour optimiser le fonctionnement de cette structure, il est nécessaire de créer des accès PMR et WC, ainsi qu'une restructuration interne. Le coût du chantier est de 15 000 € TTC. Une subvention entre 20 et 80 % du montant HT est à solliciter auprès de la DRAC. Les travaux seront réalisés en fonction du montant de la subvention obtenue.

Il est demandé d'approuver le dépôt du dossier de demande de subvention à la DRAC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

III - ACTUALISATION ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION GAZ

M.REVERTE rappelle que le contrat de concession avec GRDF expire le 31 décembre 2017 et qu'il faut le renouveler pour une nouvelle période de 30 ans. . Espéraza est situé dans la zone de desserte exclusive de GRDF. Il n'existe aucune possibilité légale de négocier avec un autre opérateur. Les avantages du nouveau contrat portent sur la perception d'une redevance auprès de GRDF (1 690 €/an actualisé annuellement), la rédaction d'un rapport d'activité, le suivi de la performance du concessionnaire.

Il est demandé d'approuver la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans.

ADOPTE A L'UNANIMITE

IV - MODIFICATION DU REGLEMENT DU MARCHÉ

M.REVERTE informe le conseil qu'à la demande des commerçants ambulants, le Comité Consultatif des Marchés d'Espéraza s'est réuni le 12 mars 2017. A l'issue de cette rencontre, après avis favorable à l'unanimité du comité consultatif, il est proposé de modifier les horaires

du marché en introduisant deux horaires de fermeture des ventes : l'été (13h30) et l'hiver 13h00. L'article 1 du règlement doit être modifié.

Il est demandé d'approuver cette modification du règlement initial.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V - DEBAT SUR LE PADD INTERCOMMUNAL

M.REVERTE propose au conseil municipal de donner un avis sur les orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), préalable à la mise en place d'un PLUi valant SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale).

Le débat, sans vote, s'est engagé sur cette question.

VI - CONVENTION DE COOPERATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AYANT DES PROBLEMES D'ADDICTION

Cette convention permettra d'accueillir une permanence dans les locaux de la maison du social. Elle est conclue avec le centre hospitalier de Carcassonne, pour un an renouvelable à compter du 1^{er} mai. L'action, programmée au niveau départemental a pour but l'amélioration de la prise en charge des personnes sous l'emprise d'une addiction. La commune met à la disposition d'un infirmier, un local, deux fois par semaine. L'opération est financée par le centre hospitalier.

Il est demandé d'approuver cette convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII - INFORMATIONS

M.REVERTE fait part :

- de l'installation d'un chauffage à l'église : coût 8 700 € HT, inférieur aux 9 000€HT autorisés par le Conseil Municipal en investissement,
- d'une mise aux normes PMR des sanitaires du camping : le coût d'environ 2800€, inférieur aux 5 000 € HT autorisés par le Conseil Municipal en fonctionnement,
- PREFECTURE :
 - o plan d'action de lutte contre les friches agricoles,
 - o nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité,
- PROJET de P.N.R-CF :
 - o le syndicat mixte de préfiguration du PNR-CF nous demande de répondre à trois questionnaires relatifs à l'élaboration du diagnostic du territoire du projet de PNR,
- FESTIVAL du FILM INSOLITE :
 - o Conférence ou séminaire autour du cinéma et notamment du son sur ESPERAZA les 09 et 10 août 2017.
- Compte rendu de la rencontre du nouveau directeur de la CCI le 08 mars 2017
- APPEL à ALLER VOTER :
- ° Les dimanches 23 avril et 7 mai auront lieu les élections présidentielles. Il rappelle aux conseillers municipaux de se tenir disponible pour tenir le bureau de vote.

Mme ORTIZ fait part de la dissolution du SIVU de gestion du collège de COUIZA.

M.CROS fait état du début des travaux dans l'AUDE, fin avril, et annonce un supplément de travaux avec le traitement d'un atterrissement près du monument aux morts.

Fin de la séance à 23 H 20.